

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Octobre 2019

<b>Nombre de membres :</b> En exercice 15	L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 10 octobre à 21h00, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans ce lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GAILLOT Jean-Paul
	<b>Présents :</b> GAILLOT Jean-Paul, LUTARD Jacques, HILLAIRET Nadine, LE ROLLAND Brigitte, CREUSOT Martial, DEBOIS Éric, OLLIVIER Nathalie, MARTINEAU Thierry, VIGNAUD Dominique, LEFEBVRE DE LATTRE Elisabeth, ROLLAND Jérôme, OCTEAU Laurent ROBIN Nathalie. <b>Absents excusés :</b> PENICHON Jean-Frédéric procuration à LUTARD Jacques <b>Absents :</b> CHAUVEL Pierrick A été nommé secrétaire : LUTARD Jacques

Le compte rendu du 21 août 2019 a été approuvé, à l'unanimité, mais il y a eu deux remarques : Que le secrétaire ne comprend pas la première, au sujet du feu clignotant. Le nom du village de l'Houmée n'était pas marqué et sur le compte rendu du **secrétaire, c'était inscrit.** La deuxième sur l'entreprise choisie pour le tracé de la piste piétonne au lac. La formulation choisie était « le conseil souhaite référencer l'entreprise qui sera capable de terminer le chantier dans les plus brefs délais » et sauf erreur de ma part, la formule est claire et nette. Monsieur le Maire ouvre la séance puisque le quorum est atteint.

### **Question : Contestation du permis de construire des silos à l'Houmée.**

- ☞ Lecture de la lettre de « association de fait du 06.10.2019 » analyse de la situation actuelle entre Madame LEFEBVRE DE LATTRE Elisabeth et le conseil municipal.
- ☞ Lecture de la lettre de Monsieur GRENON Philippe du 21 juillet 2018.
- ☞ Lecture de la réponse de la mairie adressée à Monsieur GRENON, le 27 juillet 2018.

Analyse et débat entre le conseil et les participants.

L'association demande au maire de s'adresser à la Préfecture pour revoir le dossier. Le Maire refuse. Madame LEFEBVRE DE LATTRE évoque des défauts dans le dossier.

Après un débat courtois, mais rigide Madame LEFEBVRE DE LATTRE demande au maire de contacter la DREAL pour qu'elle reconsidère la question.

Monsieur le Maire accepte de faire un courrier auprès de la DREAL, pour réévaluer le « dimensionnement » et les volumes du deuxième projet aux vues des normes ICPE et aux regards des plaintes des riverains.

Monsieur OCTEAU Laurent prend la parole et expose la différence entre la variété des silos.

### **Objet de la délibération : Achat radars pédagogiques photovoltaïque**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient d'acquérir deux radars pédagogiques photovoltaïque à l'Houmée.

Plusieurs entreprises ont été contactées. Nous avons reçu trois devis.

Entreprise Comat et Valco : pour un montant de 2874.72 € HT

Entreprise Signal : pour un montant de 3780.00 € HT

Syndicat de la Voirie : pour un montant de 2876.20 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition de 2 radars auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.
- Autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime (Direction des Infrastructures) dans le cadre des amendes de police.

Questions et informations diverses :

Plantations des haies :

- 80 mètres et 6 mètres de largeur « chemin Poissonnier »
- 130 mètres et 6 mètres de largeur « mon choix » et « la Bergerie »
- 50 mètres route Départementale presque en face RD
- 60 mètres « route du Pinier »

**Ecobuage** : Le conseil décide d'autoriser l'écobuage du 15 octobre au 15 novembre 2019, sur la commune.

**Diaporama subvention LEADER gîte** : présentation aux élus du diaporama sur le projet gîte et analyse du nouveau plan de financement.

**Achat tracteur** : Suite à une panne très importante sur le tracteur communal, le conseil envisage d'acheter un nouveau tracteur, assez rapidement. Des devis seront demandés auprès de plusieurs fournisseurs. Une décision sera prise au prochain conseil.

La séance est levée à minuit.